

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 346

9 février 2012

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	16587	Küchenstudio Posch g.m.b.h.	16601
2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	16589	Küchenstudio Weiland G.m.b.H.	16601
Adeline Place Real Estate S.A.	16589	KuponOne S.A.	16596
Algama Sàrl	16590	Lubia S.A.	16596
Almira Holdings	16607	Medical Device Investment S.A.	16596
Almmac Investment Corporation S.A. ...	16596	Messageries de Larochette S.à r.l.	16606
Artemoda S.A.	16606	Messageries de Larochette S.à r.l.	16606
Asset Backed-B S.A.	16595	Messageries de Larochette S.à r.l.	16606
Asset Backed-D S.A.	16598	MGP Asia (Lux) S.à r.l.	16591
Asset Backed-H S.A.	16598	Monrose S.à r.l.	16597
Astros S.A.	16589	PMV Luxembourg S. à r. l.	16597
AXA LM GP S.à r.l.	16590	Portolux-Constructions S.à r.l.	16607
Bristol-Myers Squibb Luxembourg Inter- national S.C.A.	16584	Portolux-Constructions S.à r.l.	16607
Clean Energy S.A.	16590	PrivAccess	16562
CO2 S.A.	16599	Redline Capital Management	16598
Cofre Energy S.C.A.	16591	Rescado	16587
Cofre Luxembourg S.C.A.	16592	Seven Summits Capital S.A.	16604
Cofre Renewables S.C.A.	16592	Sonoco-Alcore S.à.r.l.	16590
Commerzbank Leasing 4 S.à.r.l.	16597	T.C.S. (Traxx Computer Systems)	16607
CVCIGP II Ports S.à r.l.	16589	THEIS Engineering S.à r.l.	16607
Dialogue S.A.	16595	Trinacria Italia S.à r.l.	16599
Elite Performance Funds	16592	Ultima Holding	16586
Etablissements J.L. Selenati Sàrl	16585	Venslei Services Luxembourg S.A.	16608
Food and Wine S.à r.l.	16586	Vostis S.A.	16600
Gulbrand Holding S.à r.l.	16595	Winvest Conseil S.à r.l.	16598
Här a Madamm Knapp a.s.b.l.	16601	Winvest International S.A. SICAR	16599
JLLP Investments	16593	Zofar S.A.	16599

PrivAccess, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.550.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the twentieth day of January,

Before Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. PrivAccess General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166301,

here represented by Mr. Salvino Ferrante, private employee, whose professional address is 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on January 19th, 2012,

2. BGL BNP Paribas, a company incorporated under the laws of country, having its registered office at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B6481,

here represented by Mr. Salvino Ferrante, private employee, whose professional address is 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on January 19th, 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the Fund is "PrivAccess" (the Fund). The Fund is an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the SIF Law) and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Fund's shareholders are (i) PrivAccess General Partner S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in the process of registration with Luxembourg trade and companies register (the Managing General Partner) and (ii) the limited shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Fund and any person or entity that becomes a limited shareholder (actionnaire commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

The Managing General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Fund to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Fund.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of their investment in the relevant class of shares in the Fund.

The Limited Shareholders and the Managing General Partner are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Fund's registered office is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing General Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendments to the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing General Partner. If the Managing General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Fund.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the SIF Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

3.2 The Fund may carry out any operation and any transaction with it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SIF Law.

Art. 4. Duration.

4.1 The Fund is formed for an unlimited period.

4.2 The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing General Partner from acting as general partner of the Fund, the Fund shall not be immediately dissolved or liquidated, provided the General Meeting, convened in accordance with article 70 paragraph 3 of the 1915 Law, appoints a manager, who need not to be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until another general meeting of Shareholders is held, which such manager shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting of Shareholders, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority for amendment of the Articles, a new managing general partner subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by one or more unlimited liability management shares (the Management Shares) and ordinary shares (the Ordinary Shares) and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund (the Management Shares and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares).

5.2 The Management Shares are exclusively reserved to the Managing General Partner. The Ordinary Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the SIF Law (each a Wellinformed Investor).

5.3 The initial share capital of the Fund amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into one (1) Management Share and thirty (30) Ordinary Shares.

5.4 The minimum capital of the Fund shall be EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Euros), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the SIF Law.

Art. 6. Compartments.

6.1 The Fund is composed of one or more compartments (collectively the Compartments and individually a Compartment), in accordance with article 71 of the SIF Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Compartment. A first Compartment will be launched by decision of the Managing General Partner. The name of each Compartment shall comprise the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the Managing General Partner.

6.2 The Managing General Partner may, at any time, establish additional Compartment(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document of the Fund, as amended and updated from time to time (the Issuing Document) and which shall be fully described in the special section to the Issuing Document (the Compartment Specifications).

6.3 The Fund is one single legal entity. However, in accordance with article 71 (5) of the SIF Law, the assets of a given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Classes of Shares.

7.1 The Managing General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as fully described in the relevant Compartment Specifications.

Art. 8. Form of Shares.

8.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

8.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

8.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Managing General Partner from time to time.

8.6 The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The Managing General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8.7 The Fund may decide to issue fractional Shares, up to two (2) decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

8.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 9. Issue and Subscription of Shares.

9.1 The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the Managing General Partner or any agent to which such function has been delegated by the Managing General Partner. This restriction is not applicable to the Managing General Partner.

9.2 Investors wishing to subscribe for Shares in a Compartment shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the Managing General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Issuing Document.

9.3 The Managing General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9.4 Shares may be designated in series each of them corresponding respectively to a specific period of issuance, as may be determined for each Class in the relevant Compartment Specifications. The Shares of each series within one Class will have the same characteristics as the Shares of each other series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

9.5 Shares shall have no par value.

9.6 The Managing General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Managing General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The Managing General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document.

9.7 The issue price of Shares is determined by the Managing General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.8 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least 5% of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Managing General Partner and fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.9 The Managing General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, and as may be determined for in the relevant Compartment Specifications.

9.10 If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Compartment and set forth in the relevant Compartment Specifications.

9.11 The Managing General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to issue the Shares.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1 Shares are freely transferable between Well-Informed Investors each time subject to the approval of the Managing General Partner and may be subject to such other transfer conditions as set forth in the relevant Compartment Specifications.

10.2 Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Article 10.1 au-dessus, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the Managing General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the Managing General Partner.

10.3 The Management Shares are exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the Managing General Partner by a new general partner appointed by the General Meeting within the conditions set forth under Article 4.3 au-dessus.

Art. 11. Redemption of Shares.

11.1 Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the Issuing Document and may be subject to such other conditions as set forth in the relevant Compartment Specifications.

11.2 The Managing General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at the conditions determined by the Issuing Document and the relevant Compartment Specifications.

Art. 12. Conversion of Shares.

12.1 The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set forth under the relevant Compartment Specifications.

12.2 The Management Shares are not convertible into Ordinary Shares.

III. Net asset value**Art. 13. Calculation of the net asset value.**

13.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day (as defined under Article 14.1) by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the Managing General Partner may decide.

13.2 The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all the Compartments.

13.3 The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. any interest of any kind or nature in any undertaking for collective investment or assimilated entity, without any limitation as to its form or legal status, whether with or without legal personality;
2. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
3. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
4. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
5. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
6. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
7. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar as the Fund shall be reimbursed for the same;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options in which the Fund has an open position; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.4 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. if a Compartment acts as a feeder fund, investments in the underlying master fund will be valued at the last available "fair value" information as reported and provided by the underlying master fund, its administrator or general partner and relied upon by the administrative agent of the Fund without any duty of further inquiry; whereby this audited or unaudited "fair value" information may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate;

2. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

3. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

4. investments in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Managing General Partner on a fair value basis;

5. investments subject to bid and offer prices are valued at their midprice, if not otherwise determined by the Managing General Partner;

6. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and

7. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Managing General Partner determines in its absolute discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Managing General Partner either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Managing General Partner.

13.5 The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;
5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the Managing General Partner, as well as such amount (if any) as the Managing General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and
6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

13.6 In determining the amount of such liabilities the Managing General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the Managing General Partner out of the fees it receives, if any, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to the custodian, its correspondents, the administrative agent as well as any other agent appointed by the Fund, the remuneration of any officers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Managing General Partner meetings and committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing this Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the fair value of the Fund, the costs of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding General Meetings and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

13.7 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;
2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

4. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, to the extent applicable, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the Managing General Partner acting in good faith.

13.8 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Managing General Partner on the relevant Valuation Day and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the Managing General Partner on the Valuation Day and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day; and

4. where on any Valuation Day the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund,

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Managing General Partner.

13.9 The reference currency of the Fund is EUR (the euro). Each Compartment may have a different reference currency. The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the Compartment Specifications.

13.10 The Managing General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (juste valeur). The Managing General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (juste valeur) of any asset of the Fund.

13.11 Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Managing General Partner.

13.12 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Managing General Partner or by the administrative agent or by any other organisation which the Managing General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Fund and on its present, past or future Shareholders.

Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and Of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

14.1 The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the Managing General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the Managing General Partner, at least annually on the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the Managing General Partner and set out in the relevant Compartment Specifications (each a Valuation Day).

14.2 The Managing General Partner or the administrative agent appointed by the Managing General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share and Share class of any Compartment and the issue, redemption and conversion of Shares in respect of a given Compartment or a given Share Class within such Compartment in the following cases:

1. any period during which any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon; or

2. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Managing General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable; or

3. any period during which there is a breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or

4. when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained.

14.3 No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension.

14.4 All Shareholders will be notified as soon as practically feasible of any suspension of calculation of the NAV, or of any reinstatement following a suspension thereof and all reasonable steps will be taken to bring any suspension to an end as soon as possible.

IV. Management - Representation

Art. 15. Management.

15.1 The Fund shall be managed by the Managing General Partner for the duration of the Fund, unless the provisions of article 4.3 apply or the Managing General Partner is removed within the conditions set forth in article 15.3 below.

15.2 The Managing General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the General Meeting, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

15.3 The Managing General Partner may be removed from its capacity as managing general partner by the General Meeting representing a majority of 85% (eighty-five percent) of the voting rights (excluding voting rights exercisable by the Managing General Partner or its affiliates), only for the following causes:

(a) any action by the Managing General Partner, or any person to whom the Managing General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the Managing General Partner, or any person to whom the Managing General Partner has delegated any part of its duties, has wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of these Articles, the Issuing Document or the Subscription Agreement which is not remedied within sixty (60) days after notification to the Managing General Partner.

The Managing General Partner shall abstain from voting in respect of any such removal vote.

15.4 Upon the removal of the Managing General Partner, the General Meeting shall appoint a new managing general partner in accordance with the quorum and majority for amendment of the Articles and subject to the prior approval of the CSSF.

15.5 The Managing General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Fund as required for the operation and management of the Fund, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Fund without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Managing General Partner. Such appointments may be cancelled at any time by the Managing General Partner.

15.6 The Managing General Partner may create from time to time one or several committees composed of Managing General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 16. Representation.

16.1 The Fund shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing General Partner.

16.2 The Fund shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Managing General Partner in its sole discretion.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions.

17.1 The Managing General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the Managing General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 18. Conflict of Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Managing General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager of the Managing General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any manager of the Managing General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director shall make known to the Managing General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Managing General Partner in its discretion.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Fund shall indemnify each member of the board of the Managing General Partner, the Managing General Partner, the custodian, the administrative agent, as well as any other duly appointed agent of the Fund, including any of their officers and heirs, executors and administrators (each an Indemnified Person) against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a member of the board of the Managing General Partner, the Managing General Partner, the custodian, the administrative agent or any other duly appointed agent of the Fund or, at its request, being or having been a member of any other entity of which the Fund or a Compartment is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except, in each case, in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the act or omission of the Indemnified Person did not comprise wilful misconduct, bad faith or gross negligence. The indemnification shall be provided only where such Indemnified Person has acted pursuant to the receipt of proper instructions and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the Indemnified Person and the Fund. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the Indemnified Person may be entitled.

19.2 An Indemnified Person seeking indemnification pursuant to this clause shall, upon reasonable request, be advanced by the Fund, expenses (including legal fees and costs) reasonably incurred by such Indemnified Person in defence of any proceeding against such Indemnified Person prior to the final disposition thereof; provided that such Indemnified Person has agreed in writing to repay such amount to the Fund within three (3) months of the date it is ultimately determined that such Indemnified Person is not entitled to be indemnified as authorised in this Art.19.

V. General meetings of shareholders

Art. 20. Powers and voting rights.

20.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

20.2 Each Share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 21. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

21.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing General Partner. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

21.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

21.3 The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice on the last business day of the month of June at 2 p.m. and for the first time in 2013. Any other General Meeting shall be held at such place and time as specified in the notices.

21.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

21.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

21.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

21.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Fund for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Fund's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

21.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Managing General Partner.

21.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Fund's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing General Partner unless otherwise specified by these Articles. If the Managing General Partner is removed within the conditions set forth under article 15.3 above, any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing General Partner.

21.10 Any change in the nationality of the Fund and any increase of a Shareholder's obligations in the Fund shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 22. General Meetings of Compartment(s).

22.1 The Managing General Partner may at any time convene a General Meeting of one or several specific Compartment(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment(s).

22.2 Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s).

VI. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 23. Financial year and accounts.

23.1 The financial year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year, with the exception of (i) the first financial year, which will begin on the date of the Fund's incorporation and will terminate on 31 December 2012, and (ii) the last financial year, which will begin on the first of January and end on the date of the Fund's dissolution.

23.2 Each year, the Managing General Partner prepares the annual report in compliance with the SIF Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

23.3 The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 24. Reference currency.

24.1 The Fund shall prepare consolidated accounts in Euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 25. Auditor.

25.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the Shareholders and remunerated by the Fund.

25.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the SIF Law.

Art. 26. Allocation of profits.

26.1 The annual General Meeting shall approve the profit allocation proposed by the Managing General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Issuing Document and in particular as set forth in each Compartment Specifications.

26.2 The Managing General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, in particular, as set forth in the relevant Compartment Specifications.

26.3 Distributions shall be paid in Euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the Managing General Partner shall determine from time to time.

26.4 No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Article 5.4 au-dessus.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

27.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document and in the relevant Compartment Specifications. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Compartment Specifications.

27.2 The Managing General Partner may also decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Managing General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Shareholders of the relevant Compartment will

be notified by the Managing General Partner of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures applicable to, the liquidation.

27.3 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Specifications, any Shareholder of the Compartment concerned may request the redemption of his Shares in that Compartment upon or prior to the liquidation by application of the applicable liquidation NAV as determined by the Managing General Partner. Assets which cannot be distributed to their beneficiaries upon the close of liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the custodian of the Fund for a period of six (6) months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries.

27.4 The Managing General Partner will use reasonable commercial efforts to have sufficient monies available to meet redemption requests when made. In case sufficient monies to finance the redemptions are not available to the Compartment, the Managing General Partner may delay the redemption of Shares requested by Shareholders.

27.5 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Specifications, the Managing General Partner may decide to terminate one Compartment by contributing its assets and liabilities into another existing or new Compartment or into another existing or new collective investment scheme or an assimilated entity, provided that such Compartments or new collective investment vehicle have the same or a substantially similar investment policy.

27.6 The Managing General Partner may organise the amalgamation of two (2) or more Compartments into an existing or a new Compartment. The Managing General Partner may also organise the amalgamation of two (2) or more Classes of Shares within a Compartment.

27.7 Shareholders will be notified of any such decision as well as the relevant information in relation to the new Compartment, the new collective investment scheme or assimilated entity or the new Class of Shares. Notice will be provided at least one (1) month before the amalgamation in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

27.8 The Managing General Partner will use its reasonable commercial efforts to have sufficient available monies to meet redemption requests when made. In case sufficient monies to finance the redemptions are not available to the Compartment, the Managing General Partner may delay the redemption of Shares requested by Shareholders.

27.9 Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the Managing General Partner does not have the authority to do so or where the Managing General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% (fifty per cent) of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

27.10 As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

27.11 Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 28. Dissolution and liquidation of the Fund.

28.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Compartment.

28.2 Should the share capital of the Fund fall below two thirds of the minimum capital indicated in Art. 5.4 au-dessus, a General Meeting must be convened by the Managing General Partner to consider the dissolution of the Fund. Any decision to liquidate the Fund shall be taken, without any quorum requirements, by a majority of the Shares present or represented at the General Meeting.

28.3 Should the share capital of the Fund fall below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5.4 au-dessus, a General Meeting must be convened by the Managing General Partner to consider the dissolution of the Fund. Any decision to liquidate the Fund shall be taken, without any quorum requirements, by Shareholders holding together one quarter of the Shares present or represented at the General Meeting.

28.4 Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Article 28.2 au-dessus or Article 28.3, such General Meeting must be convened by the Managing General Partner so that it is held within a period of forty (40) days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the minimum capital, as the case may be.

28.5 In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

28.6 As soon as the decision to liquidate the Fund is taken, the issue of Shares in all Compartments is prohibited and shall be deemed void.

Art. 29. Liquidation proceeds.

29.1 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under article 26 above.

29.2 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon close of the liquidation will be deposited with the custodian of the Fund for a period of six (6) months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries.

Art. 30. Consolidation/Splitting of Shares.

30.1 The Managing General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

VII. General provisions

Art. 31. Governing law.

31.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

PrivAccess General Partner S.à r.l., represented as stated above, subscribes for 1 (one) Management Share and 1 (one) Ordinary Share, in registered form, without nominal value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 2,000 (two thousand euro).

BGL BNP Paribas, represented as stated above, subscribes for 29 (twenty-nine) Ordinary Shares in registered form, without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 29,000 (twenty-nine thousand euro).

The amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is at the Fund's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Fund in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Managing General Partner of the Fund for an unlimited duration:

PrivAccess General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L1746 Luxembourg.

2. The following person is appointed as auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Fund until the annual general meeting of 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 65477).

3. The registered office of the Fund is set at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

4. The amount paid in at the incorporation of the Fund (the Amount Subscribed) shall be allocated to the first Compartment to be launched by decision of the Managing General Partner. As a consequence, the Management Share together with the Ordinary Shares currently denominated in Euro will be converted respectively in Management Share(s) and class A Ordinary Shares in the first Compartment, all denominated in US Dollars. The Shareholders resolve to authorise the Managing General Partner to proceed to such allocation and conversion on the day class A Ordinary Shares will be issued to new investors in the first Compartment, taking into account – for the determination of the number of new Shares to be issued in the first Compartment to the Shareholders – (i) the Amount Subscribed by each Shareholder in Euro, (ii) the initial subscription price per Management Share and class A Ordinary Share in the first Compartment of USD 1 each, and (iii) the EUR/USD exchange rate as published by Reuters at ECB 37 AT 3.00 pm CET on the day class A Ordinary Shares will be issued to new investors in the first Compartment.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in place, on the day stated above.

After reading this deed, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. PrivAccess General Partner S.à. r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois, sous le numéro B 166301,

représenté par M. Salvino Ferrante, employé privé, avec adresse professionnelle 1, rue Jean Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2012,

2. BGL BNP PARIBAS, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 50, Avenue J.F. Kennedy, L2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois, sous le numéro B6481,

représenté par M. Salvino Ferrante, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2012,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires. Le nom de la société est "PrivAccess" (le Fonds). Le Fonds est une société d'investissement à capital variable sous forme d'une société en commandite par actions organisée comme un fonds d'investissement spécialisé régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) PrivAccess General Partner S.à. r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg, et dont l'inscription auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (l'Associé Gérant Commandité) et (ii) les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers du Fonds.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs investissements dans les classes d'action concernées du Fonds.

L' Associé Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l' Associé Gérant Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l' Associé Gérant Commandité. Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligible en vertu de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la

gestion de ses actifs, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

3.2 Le Fonds peut effectuer toutes les opérations et toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 4. Durée.

4.1 La Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

4.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en tant qu'associé commandité du Fonds, le Fonds ne sera pas immédiatement dissout ou liquidé, à condition que l'Assemblée Générale, convoquée conformément à l'article 70 paragraphe 3 de la loi 1915, nomme un gérant, qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire, qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale, que ce gérant doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze (15) jours de sa nomination. A cette Assemblée Générale des actionnaires, les actionnaires peuvent nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité pour la modification des Statuts, un nouvel associé gérant commandité sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social du Fonds représenté par une ou plusieurs action(s) de commandité à responsabilité illimitée (l'Action de Commandité) et des actions ordinaires (les Actions Ordinaires), et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds (les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement appelées les Actions).

5.2. Les Actions de Commandité sont exclusivement réservées à l' Associé Gérant Commandité. Les Actions Ordinaires sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social initial du Fonds est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) divisé en une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires.

5.4. Le capital social minimum du Fonds doit être de EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Sous-Fonds.

6.1 Le Fonds est composé d'un ou plusieurs sous-fonds (collectivement les Sous-Fonds et individuellement un Sous-Fonds), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Sous-Fonds. Un premier Sous-Fonds sera lancé sur décision de l'Associé Gérant Commandité. Le nom de chaque Sous-Fonds comprendra le nom du Fonds, suivi de la dénomination que l' Associé Gérant Commandité déterminera à sa seule discrétion.

6.2 L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Sous-Fonds et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le document d'émission du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Document d'Emission), et seront entièrement décrits dans une partie spéciale du Document d'Emission (les Spécifications du Sous-Fonds).

6.3 Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, en conformité avec les dispositions de l'article 71 (5) de la Loi de 2007, les actifs d'un Sous-Fonds donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Sous-Fonds. Entre Actionnaires, chaque Sous-Fonds est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Classes d'Actions.

7.1 L' Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Sous-Fonds, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat, et/ou de frais et coûts, tels que décrits précisément dans les Spécifications du Sous-Fonds.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1 Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2 Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

8.3 L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat sur demande.

8.4 Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

8.5 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

8.6 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

8.7 Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la deuxième (2) décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer au pro rata des actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions concernée.

8.8 Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 9. Emission et souscription des Actions.

9.1 Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Gérant Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l' Associé Gérant Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l' Associé Gérant Commandité.

9.2 Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Sous-Fonds devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l' Associé Gérant Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Document d'Emission.

9.3 L' Associé Gérant Commandité peut émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Sous-Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Sous-Fonds.

9.4 Les Actions peuvent être désignées par série (chacune, une Série), chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela peut résulter pour chaque Classe des Spécifications du Sous-Fonds y afférentes. Les Actions de chaque Série d'une Classe particulière auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres Séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.5 Les Actions seront sans valeur nominale.

9.6 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (ce qui comprend notamment la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l' Associé Gérant Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L' Associé Gérant Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Sous-Fonds spécifique et peut y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Document d'Emission.

9.7 Le prix d'émission des Actions est déterminé par l' Associé Gérant Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

9.8 Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l' Associé Gérant Commandité dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

9.9 L' Associé Gérant Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois, et tel que cela peut résulter des Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

9.10 Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Sous-Fonds et décrites dans les Spécifications du Sous-Fonds.

9.11 L' Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre.

Art. 10. Transfert des Actions.

10.1 Les Actions sont librement transférables entre Investisseurs Avertis, à la condition chaque fois que l' Associé Gérant Commandité consente au transfert et sous réserve des autres conditions au transfert fixées dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

10.2 Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article 10.1 ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l' Associé Gérant Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l' Associé Gérant Commandité.

10.3 Les Actions de Commandité sont exclusivement et obligatoirement transférables en cas de remplacement de l' Associé Gérant Commandité par un nouvel actionnaire commandité désigné par l'Assemblée Générale aux conditions de l'Article 4.3 ci-dessus.

Art. 11. Rachat d'Actions.

11.1 Le rachat d'Actions à l'initiative d'un Actionnaire peut être demandé conformément au Document d'Emission et sous-réserve des autres conditions établies dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

11.2 L' Associé Gérant Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire et cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément au Document d'Emission et aux Spécifications du Sous-Fonds concerné.

Art. 12. Conversion des Actions.

12.1 La conversion des Actions d'un Sous-Fonds donné en Actions d'un autre Sous-Fonds ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou de Sous-Fonds différents peut-être autorisée Sous-Fonds par Sous-Fonds, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans les spécifications des Sous-Fonds pertinents.

12.2 Les Actions de Commandité ne sont pas convertibles en Actions Ordinaires.

Titre I^{er} . Valeur nette d'inventaire

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La valeur nette d'inventaire par Action de Chaque Classe au sein d'un Sous-Fonds (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Classe d'Action au sein de ce Sous-Fonds, qui est la valeur de la partie des actifs diminuée de la part du passif attribuable à cette Classe, sur une Date d'Evaluation (tel que défini à l'Article 14.1) par le nombre d'Actions de la Classe pertinente au sein du Sous-Fonds. La valeur des actifs nets de chaque Sous-Fonds est égale à la différence entre la valeur des actifs et passif de ce Sous-Fonds. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence de ce Sous-Fonds et peut-être exprimée dans toutes autres devises que l' Associé Gérant Commandité peut désigner.

13.2 Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds:

13.3 Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les intérêts de quelque nature que ce soit dans n'importe quel organisme de placement collectif ou entité assimilée, sans aucune limitation quant à sa forme ou son statut juridique, que ce soit avec ou sans personnalité juridique;
2. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
3. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
4. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
5. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
6. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
7. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
9. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

13.4 La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. Si un Sous-Fonds agit comme un fonds nourricier, les investissements sous-jacents dans le fonds maître seront évalués au dernier cours disponible «juste-valeur» publiée et fournie par le fond-maître sous-jacent, son administrateur ou actionnaire commandité et invoqué par l'agent administratif du Fonds sans aucun devoir d'enquête supplémentaire;

par laquelle «juste-valeur», auditée ou non, des informations peut-être ajustée par des appels en capital ultérieurs et des distributions des frais de rachats applicables le cas échéant;

2. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, dividendes et intérêts échus et non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

3. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la date d'évaluation;

4. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Sous-Fonds concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Gérant Commandité sur la base de la juste valeur;

5. les investissements assujettis à des prix acheteur et vendeur sont évalués à leur mi-prix, s'il n'en est pas déterminé autrement par l'Associé Gérant Commandité;

6. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;

7. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Gérant Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Gérant Commandité soit sur base du coût pour le Sous-Fonds, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Sous-Fonds concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

13.5 Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliaires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds;
5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'à une Le siège social du Fonds est établi à la Date d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Gérant Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds; et
6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

13.6 Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Gérant Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Gérant Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Gérant Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Document d'Emission, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Gérant Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

13.7 Les actifs et passifs des différents Sous-Fonds ou des différentes Classes au sein du même Sous-Fonds seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Sous-Fonds seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Sous-Fonds.

2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Sous-Fonds que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Sous-Fonds.

3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Sous-Fonds particulier ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Sous-Fonds particulier, cette dette doit être attribuée au Sous-Fonds concerné.

4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Sous-Fonds, les actifs de ce Sous-Fonds seront diminués du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Sous-Fonds particulier, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Sous-Fonds en proportion de la VNI de chaque Sous-Fonds ou d'une autre manière que l' Associé Gérant Commandité déterminera de bonne foi.

13.8 Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Gérant Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Fonds;

2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l' Associé Gérant Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette envers le Fonds;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Sous-Fonds concerné est calculée devront être convertis sur la base du taux de change qui prévaut à la date d'évaluation.

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Fonds et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Fonds;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Fonds et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l' Associé Gérant Commandité.

13.9 La devise de référence du Fonds est l'euro (EUR). Chaque Sous-Fonds peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Sous-Fonds est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné au sein de chaque Sous-Fonds, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

13.10 L' Associé Gérant Commandité a adopté une politique d'évaluation des investissements du Fonds à la juste valeur (fair value). L' Associé Gérant Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de certains actifs du Fonds.

13.11 Les éléments d'actif et du passif exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Sous-Fonds seront convertis sur base du taux de change ayant cours à la Date d'Evaluation pertinent ou Date d'Evaluation. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure fixée par l' Associé Gérant Commandité.

13.12 En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par l' Associé Gérant Commandité, ou par tout agent administratif ou par tout autre organisme que l' Associé Gérant Commandité peut désigner dans le but de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et De l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

14.1 L'évaluation des actifs de chaque Sous-Fonds et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l' Associé Gérant Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l' Associé Gérant Commandité, au moins une fois par an le dernier jour de l'année sociale du Fonds et à tout autre moment déterminé de temps à autre par l' Associé Gérant Commandité et fixé dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent (une Date d'Evaluation).

14.2 L' Associé Gérant Commandité ou l'agent administratif nommé par l' Associé Gérant Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI par Action ou par Classe d'Actions de tout Sous-Fonds, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un Sous-Fonds donné ou d'une Classe d'Action donnée au sein d'un tel Sous-Fonds lorsque:

1. toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Sous-Fonds à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues,

pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Sous-Fonds coté sur ces marchés; ou

2. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l' Associé Gérant Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Sous-Fonds, malaisée; ou

3. toute période durant laquelle survient une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement de ce Sous-Fonds ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Sous-Fonds; ou

4. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Sous-Fonds ne peuvent être rapidement et précisément établis.

14.3 Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension.

14.4 Tous les Actionnaires se verront notifier aussi rapidement que possible toute suspension du calcul de la VNI, ou tout rétablissement suite à cette suspension et toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre II. Administration

Art. 15. Gestion.

15.1 Le Fonds sera administré par l' Associé Gérant Commandité pour toute la durée du Fonds, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 4.3 ou que l' Associé Gérant Commandité ne soit révoqué conformément aux dispositions de l'article 15.3 ci-dessous.

15.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

15.3 L' Associé Gérant Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de 85% (quatre-vingt cinq pourcent) des droits de vote, uniquement lors de la survenance de l'un des événements suivants:

(a) toute action de l' Associé Gérant Commandité ou de toute personne à laquelle l' Associé Gérant Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par un arbitre ou un tribunal compétent dans une décision définitive constituer une fraude; ou

(b) la détermination par un arbitre ou un tribunal compétent que l' Associé Gérant Commandité, ou toute personne à laquelle l' Associé Gérant Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Statuts, du Document d'Emission or du Contrat de Souscription, à laquelle il n'a pas été remédié dans les [60 (soixante)] jours à compter de la notification de l' Associé Gérant Commandité.

L' Associé Gérant Commandité doit s'abstenir de voter lors d'un vote portant sur sa révocation.

15.4 Lors de la révocation de l' Associé Gérant Commandité, l'Assemblée Générale doit nommer un nouvel Associé Gérant Commandité en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts et sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF.

15.5 L' Associé Gérant Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou des agents du Fonds lorsque le fonctionnement ou la gestion du Fonds le nécessite, sous réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom du Fonds sans risquer de remettre en cause la limitation de leur responsabilité. Les agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et fonctions que l' Associé Gérant Commandité leur confèrera. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par l' Associé Gérant Commandité.

15.6 L' Associé Gérant Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l' Associé Gérant Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 16. Pouvoir de signature.

16.1 Le Fonds sera valablement engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité.

16.2 Le Fonds sera aussi valablement engagé vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou individuelles de toute (s) personne(s) à laquelle \ auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 17. Politiques d'Investissement et Restrictions.

17.1 L'Associé Gérant Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Document d'Emission, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Sous-Fonds du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

17.2 Le Fonds peut employer, pour chaque Sous-Fonds, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture.

Art. 18. Conflit d'Intérêts.

18.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l' Associé Gérant Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un administrateur de l' Associé Gérant Commandité qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

18.2 Au cas où un administrateur de l' Associé Gérant Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur devra en informer l' Associé Gérant Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée. 18.3 Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

Art. 19. Indemnisation.

19.1 Le Fonds doit indemniser chaque membre du conseil d'administration de l' Associé Gérant Commandité, l' Associé Gérant Commandité, le dépositaire, l'agent administratif, ainsi que tout autre personne dûment nommée par le Fonds, en ce compris tous leurs agents et héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs (chacun une Personne Indemnisée) contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont ils peuvent devenir partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil de gérance de l' Associé Gérant Commandité, l'agent administratif, ou toute autre personne dûment nommée par le Fonds ou, à sa demande, être ou d'avoir été membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Compartiment est un investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté, dans chaque cas, en ce qui concerne ce pour quoi ils peuvent être finalement déclarés responsable en raison d'une faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave. Dans le cadre d'une transaction, une indemnisation pourra uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que l'acte ou l'omission de la Personne Indemnisée est dépourvu de toute faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave. L'indemnisation sera fournie seulement lorsque ladite Personne Indemnisée agit sur le fondement d'instructions et selon les termes et conditions d'un contrat valide et en cours d'exécution conclu entre le Fonds et la Personne Indemnisée. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que la Personne Indemnisée pourrait se voir reconnaître.

19.2 Une Personne Indemnisée demandant une indemnisation selon cette clause doit, sur demande raisonnable, se faire avancer par le Fonds les dépenses (incluant les frais et coûts légaux) raisonnablement encourues par la Personne Indemnisée en défense de toute procédure à l'encontre de cette Personne Indemnisée avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses; sous réserve qu'une telle Personne Indemnisée a accepté par écrit de repayer un tel montant au Fonds dans les 3 mois de la date à laquelle il est ultimement décidé qu'une telle Personne Indemnisée n'est pas en droit d'être indemnisée conformément à cet Article 19.

Titre III. Assemblées générales

Art. 20. Pouvoirs et droits de vote.

20.1 Toute résolution des Actionnaires doit être adoptée à assemblée générale des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale)

20.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 21. Convocation et participation.

21.1 Les Actionnaires pourront être convoqués aux Assemblées Générales par l' Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires devront être convoqués à une Assemblée Générale à la demande des Actionnaires représentant plus d'un dixième du capital social.

21.2 Une convocation écrite pour chaque Assemblée Générale devra être envoyée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

21.3 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation le dernier jour ouvrable du mois de juin à 14h00, et pour la première fois en 2013. Toutes les autres Assemblées Générales se tiendront aux lieux et dates précisés dans les convocations.

21.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

21.5 Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

21.6 Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

21.7 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit un vote en faveur, soit un vote contre, ou soit une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote en faveur ou contre les résolutions proposée ni une abstention sont nuls.

21.8 Les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l' Associé Gérant Commandité.

21.9 L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l' Associé Gérant Commandité détient un droit de véto. Si l' Associé Gérant Commandité est révoqué aux conditions de l'article 15.3 ci-dessus, toute modification à l'article 1 des Statuts ne requerra pas le vote de l' Associé Gérant Commandité.

21.10 La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

Art. 22. Assemblées Générales des Sous-Fonds.

22.1 L' Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Sous-Fonds.

22.2 Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s).

Titre IV. Comptes - Distributions

Art. 23. Exercice social et Comptes.

23.1 L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception (i) du premier exercice social, qui débutera à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 Décembre 2012, et (ii) du dernier exercice social, qui débutera le premier janvier et se terminera à la date de dissolution du Fonds.

23.2 Chaque année, l' Associé Gérant Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

23.3 Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 24. Devise de référence.

24.1 Le Fonds préparera des comptes consolidés en Euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas dénommés en Euro, convertis en Euro et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Art. 25. Réviseur d'Entreprises.

25.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par les Actionnaires et rémunéré par le Fonds.

25.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 26. Distributions.

26.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l' Associé Gérant Commandité conformément aux règles fixées par le Document d'Emission et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Sous-Fonds.

26.2 L' Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Document d'Emission et plus particulièrement des Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

26.3 Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Sous-Fonds en temps et au lieu que l' Associé Gérant Commandité désignera de temps à autre.

26.4 Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.4 ci-dessus.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Terme, Liquidation et Fusion de Sous-Fonds.

27.1 Les Sous-Fonds peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Document d'Emission ainsi que dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent. Lorsqu'un Sous-Fonds est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

27.2 L' Associé Gérant Commandité peut aussi décider de liquider un Sous-Fonds si les actifs nets de ce Sous-Fonds ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l' Associé Gérant Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Sous-Fonds peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Sous-Fonds justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Sous-Fonds concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

27.3 Sauf dispositions contraires des Spécifications du Sous-Fonds concerné, un Actionnaire d'un Sous-Fonds pertinent peut demander le rachat de ses Actions dans ce Sous-Fonds préalablement ou lors de la liquidation par application de la VNI liquidative applicable tel que déterminé par l' Associé Gérant Commandité. Les actifs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la clôture de la liquidation du Sous-Fonds pertinent seront remis au dépositaire du Fonds pour une période de six (6) mois après la fin de la liquidation. A l'écoulement de cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations au nom de leurs bénéficiaires.

27.4 L' Associé Gérant Commandité fera des efforts commerciaux raisonnables pour avoir suffisamment d'argent disponible pour honorer les demandes de rachats lorsqu'elles sont faites. En cas d'insuffisance d'argent dans le Sous-Fonds pour honorer les rachats, l' Associé Gérant Commandité peut retarder le rachat des Actions demandé par les Actionnaires.

27.5 Sauf dispositions contraires des Spécifications du Sous-Fonds concerné, l' Associé Gérant Commandité peut décider de mettre fin à un Sous-Fonds et d'apporter ses actifs à un autre Sous-Fonds existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif ou entité assimilée, sous réserve que ces Sous-Fonds ou nouveaux véhicules de placement collectif ont la même politique d'investissement ou une politique substantiellement similaire.

27.6 L' Associé Gérant Commandité peut organiser la fusion de deux (2) ou plusieurs Sous-Fonds en un nouveau Sous-Fonds. L' Associé Gérant Commandité peut aussi organiser la fusion de deux (2) Classes d'Action en un Sous-Fonds.

27.7 Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier cette décision et les informations relatives au nouveau Sous-Fonds, nouveau véhicule de placement collectif ou entité assimilée ou nouvelle Classe d'Actions. Les notifications seront faites au moins un (1) mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

27.8 L' Associé Gérant Commandité fera des efforts commerciaux raisonnables pour avoir suffisamment d'argent disponible pour honorer les demandes de rachats lorsqu'elles sont faites. En cas d'insuffisance d'argent dans le Sous-Fonds pour honorer les rachats, l' Associé Gérant Commandité peut retarder le rachat des Actions demandé par les Actionnaires.

27.9 Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Sous-Fonds concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l' Associé Gérant Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l' Associé Gérant Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds sera prise par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné et non par l' Associé Gérant Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Sous-Fonds sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% (cinquante pour cent) des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Sous-Fonds afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Sous-Fonds n'ait lieu.

27.10 Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds est prise, l'émission d'Actions de ce Sous-Fonds est interdite et sera considérée comme nulle.

27.11 Chaque Sous-Fonds peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Sous-Fonds. La dissolution du dernier Sous-Fonds entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 28. Dissolution et liquidation du Fonds.

28.1 Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Sous-Fonds existant.

28.2 Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.4 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant la majorité des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

28.3 Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.4 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Gérant Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

28.4 Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 28.2 ou 28.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante (40) jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

28.5 En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

28.6 Dès que la décision de liquider le Fonds sera prise, l'émission d'Actions dans tous les Sous-Fonds sera interdite et considérée comme nulle.

Art. 29. Boni de Liquidation.

29.1 Le boni de liquidation net correspondant à chaque Sous-Fonds sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Sous-Fonds décrit à l'article 26 ci-dessus.

29.2 Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en oeuvre de la liquidation sera remis au dépositaire du Fonds pour une période de six (6) mois après la fin de la liquidation. A l'écoulement de cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation de Luxembourg au nom de leurs bénéficiaires.

Art. 30. Consolidation/Division d'Action.

30.1 L'Associé Gérant Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Sous-Fonds. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VI. Provisions générales

Art. 31. Loi Applicable.

31.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Souscription et Paiement

PrivAccess General Partner S.à r.l., représenté tel que décrit précédemment, souscrit à 1(une) Action de Commandité et à 1 (une) Action Ordinaire, sous forme nominative, et consent à les payer en totalité par un apport en numéraire de EUR 2.000 (deux mille euros).

BGL BNP Paribas, représenté tel que décrit précédemment, souscrit à 29 (vingt-neuf) Actions Ordinaires, sous forme nominative, et consent à les payer en totalité par un apport en numéraire de EUR 29.000 (vingtneuf mille euros).

La somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 263 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 4.000.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

1. La personne suivante a été nommée comme Associé Gérant Commandité du Fonds pour une durée illimitée:

PrivAccess General Partner S.à. r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

2. La personne suivante a été nommée comme réviseur d'entreprise agréée pour le Fonds jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (RCS Luxembourg B 65477).

3. Le siège social du Fonds est établi au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

4. Le montant payé au moment de la constitution du Fonds (le Montant Souscrit) sera attribué au premier Sous-Fonds lancé par une décision de l'Associé Gérant Commandité. En conséquence, l'Action de Commandité ensemble avec les Actions Ordinaires actuellement libellées en euros seront converties respectivement en Actions de Commandité(s) et Actions Ordinaires de Classe A dans le premier Sous-Fonds, toutes libellées en dollars américains. Les Actionnaires décident d'autoriser l'Associé Gérant Commandité à procéder à l'attribution et la conversion au jour où les Actions Ordinaires de Classe A seront émises à de nouveaux investisseurs dans le premier Sous-Fonds, en tenant compte -pour la détermination du nombre d'actions nouvelles à émettre dans le premier Sous-Fonds, aux Actionnaires (i) du Montant Souscrit par chaque Actionnaire en euros, (ii) du prix initial de souscription par Action de Commandité et Action Ordinaire de Classe A dans le premier Sous-Fonds de 1 USD chacune, et (iii) du taux de change EUR/USD disponible sur Reuters ECB 37 à 15.00 heures (CET) le jour où les Actions Ordinaires de Classe A seront émises aux nouveaux investisseurs dans le premier Sous-Fonds.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: S. FERRANTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3609. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014908/1263.

(120017415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.590.

I. Suite à l'Assemblée Générale Annuelle en date du 12 décembre 2011 de la Société Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A. les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du membre du conseil de surveillance et commissaire aux comptes de la Société suivant en date du 1^{er} décembre 2011:

- Madame Sandra Leung, née le 19 avril 1962, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 100, Hemloch Drive Stamford - 06902 Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que membre du conseil de surveillance et commissaire aux comptes de la Société.

2. Nomination du membre du conseil de surveillance et commissaire aux comptes de la Société suivant en date du 12 décembre 2011 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017:

- Madame Katherine Kelly, née le 28 octobre 1976, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 345 Park Avenue, New-York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que membre du conseil de surveillance et commissaire aux comptes de la Société.

3. Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance de la Société et commissaire aux comptes à compter du 12 décembre 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Douglas McCormack, né le 17 avril 1963 au New York, Etats-Unis d'Amérique demeurant à 100 United Nations Plaza, 17^e, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, en tant que membre du conseil de surveillance et commissaire aux comptes de la Société.

- Monsieur Jeffrey Galik, né le 20 août 1962 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique demeurant à 11, Manners Road Ringoes - 08551 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, en tant que membre du conseil de surveillance et commissaire aux comptes de la Société.

4. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise agréé à compter du 12 décembre 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- Deloitte S.A. société anonyme, ayant son siège social au 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg en fonction de Réviseur d'entreprise de la société.

Il. Suite au procès-verbal du conseil de gérance de la Société tenu le 1^{er} décembre 2011, le siège social de la Société a été transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.

BMS Benelux Holdings B.V.

Patrick van Denzen

Référence de publication: 2012003465/38.

(120002281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Etablissements J.L. Selenati Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 169, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 68.321.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Franca Caterina DI MONTE, aide soignante, demeurant à L-4380 Ehlerange, 65, route d'Esch.

Laquelle comparante, a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «ETABLISSEMENTS J.L. SELENATI S.à.r.l.», avec siège social à L-4108 Esch-sur-Alzette, 169, route d'Ehlerange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 68.321, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 284, du 23 avril 1999;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de vingt-cinq euros (25.- €) chacune;

- qu'elle est l'associée unique et propriétaire des CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter du 31 octobre 2011;

- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de cette date;

- qu'elle est investie de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif (dettes et engagements) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Madame Franca Caterina DI MONTE, actuellement à Ehlerange.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Di Monte; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16236. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2011.

Référence de publication: 2012003082/37.

(120001679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Ultima Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 143.834.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 28 novembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et ce à partir du 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002022/14.

(120000325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Food and Wine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.119.

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Daniel Henri SCHAMMEL, pilote, demeurant à L9420 Vianden, 35, rue de la Gare, Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1) Monsieur Daniel SCHAMMEL, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "Food and Wine S.à r.l.", avec siège social à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 13 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 309 du 12 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.119, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil,

la cession de trente (30) parts sociales, en date du 30 novembre 2011, par Monsieur Pierre SCHAMMEL, retraité, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, à Monsieur Daniel Henri SCHAMMEL, prénommé,

2) Ensuite, Monsieur Daniel SCHAMMEL, prénommé, unique associé de la société après réalisation de cette cession de parts, décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article six des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125 ,00) chacune. Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Daniel Henri SCHAMMEL, pilote, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.»

3) Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4) Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. H. Schammel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 57041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003092/40.

(120002031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 19 décembre 2011

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur indépendant est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012002062/12.

(120000419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Rescado, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.102.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on the twentieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"Rescado Essingen AB", a company incorporated and existing under the laws of Sweden, with registered office at c/o Box 705, 184 28 Åkersbergå, Stockholm län, Sweden

hereafter referred to as "the undersigned",

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on December 16, 2011 which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "RESCADO", a "société anonyme", established and having its registered office at 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 113 102, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on the 23rd of December 2005, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial") on March 28, 2006, number 631. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 16, 2006, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial") on September 8, 2006, number 1681. (here after "the Company").

II.- That the company's capital amounts to thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

III.- That the undersigned is the sole shareholder of said company.

IV.- That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

V.- That the undersigned, as liquidator of the company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the company
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for
- he is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown.

VI.- That the undersigned grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the company.

VII.- That the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

VIII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the company's shares' register / shares.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,
le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«Rescado Essingen AB», une société constituée et existant sous les lois de la Suède, avec adresse c/o Box 705, 184 28 Åkersbergå, Stockholm län, Suède

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 16 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «RESCADO», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113 102, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 23 décembre 2005 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 28 mars 2006, sous le numéro 631. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2006, et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 8 septembre 2006, sous le numéro 1681 (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euro (31.000.-EUR) divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euro (31.- EUR) chacune.

III.- Que le mandant déclare être l'unique actionnaire de la dite société.

IV.- Que le mandat, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément qu'il procède à la dissolution de la société avec effet immédiat

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l'actif
- tous le passif de la société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné
- il est responsable de tous le passif de la société connu ou inconnu.

VI.- Que le mandant donne, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17788. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003318/96.

(120001918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. BERG / I. LINKER
Manager / Manager

Référence de publication: 2012002063/11.

(120000420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Adeline Place Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.555.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme
CUSTOM S.A.
Signature

Référence de publication: 2012002086/13.

(120000390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

CVCIGP II Ports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.659.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2011

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. KENNEDY, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2012002108/16.

(120000544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Astros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.792.

Il convient de noter que l'adresse du Président du Conseil d'administration, Monsieur Serge KRATZ a changé et est dorénavant la suivante:

- 5 rue du Louvre F-75001 Paris

et que l'adresse du Commissaire aux comptes, HRT REVISION S.A., a également changé et est maintenant situé à l'adresse suivante

- 163 rue du Kiem L-8030 Strassen.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012002089/14.

(120000093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Algama Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 98.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2011.

Pour ALGAMA SARL

Signature

Référence de publication: 2012002166/12.

(110212528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

AXA LM GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.162.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 14 décembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Cédric Gonzalez de Linares de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA LM GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012002091/14.

(120000529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Clean Energy S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.294.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002104/13.

(120000386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Sonoco-Alcore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.725.750,00.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.
R.C.S. Luxembourg B 101.279.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

- En date du 7 mars 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de la personne suivante:

- Monsieur Eddie Smith en tant que gérant de classe B avec effet au 7 mars 2011.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société:

- Monsieur Adam George Wood, né le 8 juillet 1968 à Birmingham au Royaume-Uni, résidant professionnellement au Eikenlaan 54, 3090 Overijse, Belgique, avec effet au 7 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

- En date du 30 septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de la personne suivante:

- Madame Christel Damaso en tant que gérante de classe A avec effet au 30 septembre 2011.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société:

- Monsieur Faruk Durusu, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, en Turquie, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, avec effet au 7 mars 2011 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Philippe Van Den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, en Belgique, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Isabelle Flamme
Monsieur Philippe van den Avenne
Monsieur Faruk Durusu

Gérants de classe B:

Monsieur Clayton Dave Beck
Monsieur Adam George Wood
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Sonoco Canada Corporation

Référence de publication: 2012003330/34.

(120001755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Cofre Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.932.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du gérant-
associé commandité tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002105/14.

(120000391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant professionnellement à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong, Chine, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 19 décembre 2011.

2. Monsieur John Russell Saunders demeurant professionnellement à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong, Chine, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 19 décembre 2011.

3. Monsieur Gregory John Lapham, directeur finance - Asie, né le 12 juillet 1967 à Brisbane, Australie et demeurant professionnellement à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong, Chine a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 décembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Gregory John Lapham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour MGP Asia (Lux) S.à r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2012002139/27.

(120000271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Cofre Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.930.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du gérant-
associé commandité tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002106/14.

(120000389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.933.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du gérant-
associé commandité tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002107/14.

(120000388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Elite Performance Funds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.122.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2011 a pris note du décès de Maître Charles Ossola et a décidé de nommer Maître Emmanuel Réveillaud, 20 avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg en tant que liquidateur de la SICAV en remplacement de Maître Ossola.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour ELITE PERFORMANCE FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Valérie CLOSTER

Attaché principal / -

Référence de publication: 2012002112/16.

(120000474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

JLLP Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.732.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, administrateur de sociétés, demeurant à CH-3963 Crans Montana, Route du Beauvallon.

2.- Madame Brigitte Anne Myriam ELKANN, épouse de Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, sans profession, demeurant à CH-3963 Crans Montana, Route du Beauvallon.

3.- Mademoiselle Pauline Bethsabée LOEB-PICARD, conseil en Art, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue de Windsor.

4.- Monsieur Edouard-David Armand Edmond LOEB-PICARD, étudiant, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue de Windsor.

5.- Monsieur Pierre Robert Lazare LOEB-PICARD, étudiant, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue de Windsor.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Grégory SOCIÉ, employé privé ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date du 20 décembre 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée JLLP Investments, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.732 (NIN 2009 2415 261).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1334 du 10 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2356 du 3 décembre 2009;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1191 du 8 juin 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1618 du 10 août 2010.

Que le capital social de la société s'élève au montant de EUR 113.012.500 (cent treize millions douze mille cinq cents euros), représenté par:

- 50 (cinquante) parts sociales ordinaires,
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie A;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie B;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie C;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie D;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie E;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie F;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie G;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie H;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie I;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie J.

Que les parts sociales sont réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, prénommé,

- 50 (cinquante) parts sociales ordinaires,
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie A;
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie B;
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie C;
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie D;

- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie E;
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie F;
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie G;
- 44.800 (quarante-quatre mille huit cents) parts sociales rachetables de catégorie H;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie I;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie J.

2.- Madame Brigitte ELKANN, prénommée:

- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie G;
- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie H;

3.- Mademoiselle Pauline LOEB-PICARD, prénommée,

- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie A;
- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie B;

4.- Monsieur Edouard-David LOEB-PICARD, prénommé:

- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie C;
- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie D;

5.- Monsieur Pierre LOEB-PICARD, prénommé:

- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie E;
- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables de catégorie F;

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence du montant de DOUZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE EUROS (€ 12.783.000,-) pour le porter de son montant actuel de CENT TREIZE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 113.012.500,-) au montant de CENT MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 100.229.500,-) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale en la ramenant du montant de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) au montant de DEUX CENT VINGT-UN EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (€ 221,72) par part sociale.

Le montant de DOUZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (€ 12.783.000,-) sera transféré comme suit: QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT ET UN EUROS (€ 96.101) sera transféré à la réserve légale et DOUZE MILLIONS SIX CENTS QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (€ 12.686.899) sera transféré sur le compte «réserve disponible» de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 100.229.500 (cent millions deux cents vingt-neuf mille cinq cents Euros), représenté par:

- 50 (cinquante) parts sociales ordinaires,
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie A;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie B;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie C;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie D;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie E;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie F;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie G;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie H;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie I;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie J,

toutes sous forme nominative et d'une valeur nominale de EUR 221,72 (deux cent vingt-un Euros soixante-douze cents) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SOCIÉ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2314. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001795/117.

(120000661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.031.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-B S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012002222/15.

(120001318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Dialogue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.555.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002109/13.

(120000387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Gulbrand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.975.

—
En date du 27 décembre 2011, Manacor (Luxembourg) S.A. a démissionné de son fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co.(Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012002122/14.

(120000154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

KuponOne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.340.

Il résulte de lettres adressées à la société KUPONONE S.A. en date du 28 décembre 2011 que Monsieur Cristian CORDELLA, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Pedro Miguel Da Fonseca GONCALVES demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Vincent WILLEMS demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 28 décembre 2011 que SER.COM. S.à.r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002133/16.

(120000244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Almmac Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.074.

Je vous présente avec effet immédiat ma démission de mon mandat d'administrateur de catégorie B de la société Almmac Investment Corporation S.A., ayant son siège social 412F, Route d'Esch L-2086, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous lenuméro B-159.074.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Jean-Robert BARTOLINI

Référence de publication: 2012002213/11.

(120001576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Lubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.707.

Il convient de noter que la société HRT REVISION S.A., Commissaire aux comptes, a changé d'adresse et que son siège social est désormais situé à l'adresse suivante:

- 163, rue du Kiem L-8030 Strassen

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012002134/13.

(120000096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Medical Device Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.896.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2011

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Marc ANGST, avec adresse professionnelle au 2, rue Thalberg, CH-1201 GENEVE, de Madame Diana BRUSH, demeurant à 16, route du Meyrin, CH-1202 Genève, et de Madame Maria do Rosario CORREIA PEREIRA AVELINO, demeurant à 8, Chemin De Maisonneuve, CH-1219 CHÂTELAINE, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012002137/17.

(120000282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Monrose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.598.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 23 Décembre 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill né le 8 Juin 1965, Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2011;

- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 Octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 6 Décembre 2011, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012002153/18.

(120000444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Commerzbank Leasing 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.843.

—
En date du 6 décembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 25, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002180/12.

(120001540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.313.600,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 19 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle de la personnes suivante a changée et est désormais:

- Matthijs Bogers, gérant de classe "B": 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

PMV Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2012002156/18.

(120000546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Redline Capital Management, Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 30 Novembre 2011:

- Mme Anna Goldin de 1407 Rosinka, Angelovo, Krasnogorsky Region, Moscow Oblast, 143442, Russie est nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} décembre 2011.

- Le mandat de Mme Anna Goldin prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012002157/16.

(120000573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Asset Backed-D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.744.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-D S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012002223/15.

(120001317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Winvest Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.591.

—
La société informe que par une décision du 13 mai 2011, le Conseil de Gérance a décidé de nommer comme Délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Yves Hémery, de nationalité française, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer (27), France, avec résidence professionnelle au 89, rue Taitbout F-75312 Paris Cedex 09, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012002162/13.

(120000223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Asset Backed-H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.280.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-H S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012002224/15.

(120001316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

La société informe que par une décision du 13 mai 2011, le Conseil d'Administration a décidé de nommer comme Délégué à la gestion journalière avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Yves Hémary, de nationalité française, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer (27), France, avec résidence professionnelle au 89, rue Taitbout, F-75312 Paris Cedex 09, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012002163/14.

(120000217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Zofar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.148.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 15 décembre 2011*

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002164/13.

(120000383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

CO2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, Poteau de Harlange.

R.C.S. Luxembourg B 146.814.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dierkirch, le 29/12/2011.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Dierkirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012002168/17.

(110212191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Trinacria Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 25, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012002178/10.

(110212428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Vostis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.131.

L'an deux mil onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «SEREN» dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité, inscrite au registre de commerce sous le numéro 110.588, ici représentée par Mademoiselle Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à L-Steinfort, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2011 à Capellen

Mandataire du conseil d'administration de la société anonyme VOSTIS S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1380 du 24 juin 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 27 octobre 2011, non encore publié au dudit Mémorial C, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 160.131.

La comparante expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. constat authentique de l'augmentation du capital de la société par la libération partielle du capital autorisé tel que prévu à l'article 5 des statuts avec approbation du rapport du réviseur d'entreprise

2. adaptation des statuts de la société

Le Mandataire de l'administrateur unique expose les raisons qui ont amené l'administrateur unique à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

Il prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le mandataire de l'administrateur unique décide d'augmenter le capital social de la société par la libération partielle du capital autorisé, et dans cette idée il a pris connaissance du rapport du réviseur d'entreprise Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprise auprès de RSM AUDIT LUXEMBOURG, dont le siège social est à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, lequel rapport restera ci-annexé et conclu dans les termes suivants:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur de l'apport, soit 1.660.000 (arrondi), ne correspond pas au moins à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Le mandataire de l'administrateur unique prend la décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (1.660.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles par un apport en nature de 4.250 actions représentant 60,71% du capital social de la société de droit belge Sogerim Constructions S.A., ayant son siège social au 71, avenue Siegers, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, portant le numéro d'entreprise 0416.663.696, et conformément au rapport du réviseur précité. L'intégralité de l'apport est souscrit par l'actionnaire unique existant.

Deuxième résolution

Le mandataire de l'administrateur unique suite aux décisions prises ci-dessus modifie l'article 5 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à un millions six cent quatre vingt onze mille euros (EUR 1.691.000,-), représenté par cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 2.300,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2011 - WIL/2011/869 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 30 novembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012003409/80.

(120001808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Küchenstudio Weiland G.m.b.H., Société à responsabilité limitée,
(anc. Küchenstudio Posch g.m.b.h.).**

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 138.464.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 28. Dezember 2011.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2012002169/13.

(110212828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Här a Madamm Knapp a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 14, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg F 8.955.

STATUTS

En date du 18 décembre 2011, entre les soussignés:

Conrad François chercheur en formation doctorale, né à Luxembourg, le 25 février 1985, luxembourgeois, demeurant à L-2521 Luxembourg, 52, rue Demy Schlechter

Correira da Vega Ana éducatrice, née à Luxembourg, le 11 janvier 1983, luxembourgeoise, demeurant à L-9147 Erpeldange, 55, rue Laduno

Fischbach Charles salarié, né à Dudelange le 6 janvier 1984, luxembourgeois, demeurant à L-1856 Luxembourg, 32a, rue Eduard Ketten

Fischbach Kyra	journaliste, née à Dudelange, le 14 février 1982, luxembourgeoise, demeurant à L-7240 Bereldange, 63, route de Luxembourg
Lakaff Laura	chercheuse en formation doctorale, née à Ettelbruck le 28 décembre 1982, luxembourgeoise, demeurant à L-2128 Luxembourg, 54, rue Marie-Adelaïde
Scholl Lea	employée de l'Etat, née à Luxembourg, le 29 septembre 1984, luxembourgeoise, demeurant à L-2521 Luxembourg, 52, rue Demy Schlechter
Scholtus Géraldine	fonctionnaire de l'Etat, née à Luxembourg le 23 juillet 1983, luxembourgeoise, demeurant à L-2524 Howald, 19, rue Auguste Scholer
Thix Nora	employée de l'Etat, née à Luxembourg le 8 avril 1983, luxembourgeoise, demeurant à L-1537 Luxembourg, 4, rue des Foyers
Wawro Marceline	traductrice, née à Etterbeek (Belgique), le 15 octobre 1983, belge, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, allée des Poiriers

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) et par les présents statuts.

I. Dénomination, Siège, Durée, Exercice social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Här a Madamm Knapp a.s.b.l.

Art. 2. L'association a son siège social à L-2153 Luxembourg, 14, rue Antoine Meyer. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Objet social

Art. 5. L'association a pour objet de se réunir pour jouer du théâtre, de mettre en scène et produire des pièces généralement écrites par l'un des membres de l'association.

Art. 6. L'association est indépendante de tout parti politique et s'interdit toute activité confessionnelle.

Art. 7. Pour atteindre ces objectifs l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

III. Membres

Art. 8. L'association se compose de deux catégories de membres:

a) membres actifs:

Sera considérée comme membre actif toute personne qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Le nombre des membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. Tous les membres actifs ont le droit de vote.

L'admission d'un membre actif se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration.

b) membres donateurs:

Sera considérée comme membre donateur toute personne physique ou morale soutenant l'association par un don pécuniaire. Le nombre des membres donateurs est illimité. Les membres donateurs n'ont pas le droit de vote.

Art. 9. Tout membre actif de l'association, sera tenu de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement ou d'exclusion d'un membre.

La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres actifs est fixée à 250 EUR, celle des membres donateurs n'est pas limitée.

Art. 10. La qualité de membre se perd:

a) par démission

b) par exclusion

Est réputé démissionnaire le membre qui, à la fin de l'exercice, n'a pas payé sa cotisation. La démission volontaire doit être notifiée par écrit au président du conseil d'administration.

Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration en cas de non-respect des statuts, des décisions prises en leur exécution ou de l'intérêt de l'association. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au cours du premier trimestre; les membres actifs sont convoqués quinze jours à l'avance par le conseil d'administration avec indication de l'ordre de jour.

Art. 12. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres actifs.

Art. 13. Chaque membre actif ne dispose que d'une seule voix lors des votes (exception: élection du conseil d'administration, voir art.23).

Art. 14. Tout membre actif peut se faire représenter par un tiers à l'aide d'une procuration écrite portant son nom et sa signature.

Art. 15. Tout membre présent ne pourra être muni que d'un seul mandat de procuration.

Art. 16. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par le rapport rédigé par le secrétaire.

Art. 17. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 19. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 membres et de maximum 11 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus pour la durée d'un an et ils sont rééligibles.

Art. 20. Le conseil d'administration se compose notamment:

1. d'un président
2. d'un secrétaire
3. d'un trésorier
4. de 8 membres

Les postes de président, secrétaire et trésorier devront dans tous les cas être pourvus.

Art. 21. Tout membre actif peut poser sa candidature à un poste au comité oralement ou par écrit.

Art. 22. Toute candidature est à présenter au conseil d'administration démissionnaire avant le début de la procédure électorale.

Art. 23. Au cas où le nombre de candidatures dépasse le nombre maximal d'administrateurs possible, il faut procéder aux élections. Dans ce cas, chaque membre actif dispose d'un maximum de neuf voix. Il peut donner un maximum de deux voix par candidat, à condition de ne pas dépasser le nombre de voix maximal. Tout bulletin ne respectant pas ces limites sera annulé.

Art. 24. Sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Art. 25. Deux volontaires de l'association, seront désignés comme réviseurs de caisse par acclamation de l'assemblée.

Art. 26. L'admission aux différentes fonctions du conseil d'administration sera décidée au plus tard lors de la première réunion du conseil d'administration. La décision sera prise à la majorité simple des voix. Le conseil d'administration doit informer les membres de la répartition des charges.

Art. 27. Les membres ou administrateurs désirant quitter l'association ou le conseil d'administration doivent adresser une demande écrite au conseil d'administration.

VI. Fonctions du conseil d'administration

Art. 28. Le conseil d'administration gère les finances, élabore le programme, représente l'association dans la vie publique, informe les membres de l'association des activités et veille à l'exécution des présents statuts.

Art. 29. Le président est chargé:

1. de veiller à l'exécution des statuts, des décisions de l'assemblée et des décisions du conseil d'administration,
2. de convoquer et de diriger les réunions du conseil d'administration,
3. de convoquer et de diriger les assemblées générales.

Art. 30. L'a.s.b.l. est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du C.A., dont celle du président ou du secrétaire.

Art. 31. Le secrétaire est chargé de rédiger et de distribuer les communiqués et est tenu de rédiger un rapport sur chaque assemblée générale et chaque réunion du conseil d'administration. Lors des assemblées générales, le secrétaire donnera un compte rendu des activités de l'association de l'année précédente.

Art. 32. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet, accompagné d'un projet de budget pour l'exercice suivant, à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Art. 33. Le trésorier est comptable des recettes et dépenses. Lors des assemblées générales le trésorier donnera un compte rendu exact de sa gestion appuyé de pièces justificatives. Le trésorier est tenu de collaborer avec les réviseurs de caisse afin de leur permettre d'établir un rapport de contrôle.

Art. 34. Les réviseurs de caisse sont chargés de la vérification des comptes et des pièces justificatives. Ils font le rapport de leur contrôle lors des assemblées générales.

Art. 35. Le conseil d'administration peut prendre des décisions valables dans tous les domaines qui se réfèrent aux objets de l'association. Il est responsable de sa gestion devant l'assemblée des membres. Les membres du conseil d'administration doivent collaborer chaque fois que ceci se révèle nécessaire. Les décisions du conseil d'administration se font à la majorité simple de celui-ci. En cas d'égalité des voix le président a deux voix. Le conseil d'administration ne pourra prendre des décisions valables que si la majorité des membres du conseil d'administration sont présents.

VII. Modification des statuts

Art. 36. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres. Les modifications aux statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

VIII. Dissolution de l'association

Art. 37. Dans le cas d'une dissolution, et après acquittement du passif, les biens de l'association seront affectés à une autre association à objet social comparable à celui de l'association.

IX. Divers

Art. 38. Toute question non prévue par les présents statuts peut être tranchée par décision simple du conseil d'administration.

Art. 39. Aux fins des présents statuts, les mots «président», «administrateur», «trésorier», «membre», «secrétaire», «réviseur» s'appliquent indifféremment aux deux sexes.

Art. 40. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2012002761/140.

(120000442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Seven Summits Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 92.247.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on the twentieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Jos HEMMER, employee, with professional address 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

“SEVEN SUMMITS CAPITAL (HONG KONG) LIMITED”, a Private Company Limited by Shares, incorporated and existing under the laws of Hong Kong, with registration number 1350163, having its registered office at 2601 Universal Trade Center, 3-5A Arbuthnotroad, Central, Hong Kong

hereafter referred to as "the undersigned",

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 15, 2011 which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “SEVEN SUMMITS CAPITAL S.A.”, société anonyme, RCS Luxembourg B 92 247, with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, was incorporated by deed of the undersigned notary, on February 28, 2003, published in the Recueil Spécial du Mémorial C no 382 of April 8, 2003. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on August 30, 2004, published in the Mémorial C no 1123 of November 9, 2004. (here after “the Company”).

II.- That the company's capital amounts to thirty-one thousand six hundred and twenty euro (31'620.-EUR) divided into thousand and twenty (1'020) shares with no par value.

III.- That the undersigned is the sole shareholder of said company.

IV.- That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

V.- That the undersigned, as liquidator of the company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the company
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for
- he is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown.

VI.- That the undersigned grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the company.

VII.- That the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

VIII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt décembre

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jos HEMMER, employé, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«SEVEN SUMMITS CAPITAL (HONG KONG) LIMITED», une société privée à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit de la République de Hong Kong, enregistrée sous le numéro 1350163, ayant son siège social au 2601 Universal Trade Center, 3-5A Arbuthnotroad, Central, Hong Kong,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «SEVEN SUMMITS CAPITAL S.A.», une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92 247, établie et ayant son siège social au 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 28 février 2003 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite, le 8 avril 2003, sous le numéro 382. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié dressé en date du 30 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1123 du 9 novembre 2004.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille six cent vingt euros (31'620.- EUR) divisé en mille et vingt (1'20) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant déclare être l'unique actionnaire de la dite société.

IV.- Que le mandat, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément qu'il procède à la dissolution de la société avec effet immédiat

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l'actif
- tous le passif de la société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné
- il est responsable de tous le passif de la société connu ou inconnu.

VI.- Que le mandant donne, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. HEMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17789. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003346/95.

(120001937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Artemoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.383.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012002248/13.

(120000731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002170/9.

(110212539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002171/9.

(110212540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002172/9.

(110212547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Portolux-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R.C.S. Luxembourg B 31.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002173/9.

(110212382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Almira Holdings, Société Anonyme.

Capital social: EUR 631.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.785.

Par résolutions signées en date du 13 décembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Pavlo Dyachenko, avec adresse professionnel au 65, Stepanenko street, Gadyach, Poltavskiy, Ukraine au mandat d'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- Renouvellement de René Beltjens, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002212/18.

(120001545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Portolux-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R.C.S. Luxembourg B 31.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002174/9.

(110212389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

T.C.S. (Traxx Computer Systems), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.989.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002176/9.

(110212421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

THEIS Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 31, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 151.739.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002177/9.

(110212302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Venslei Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.501.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Belvedere Properties Inc.», une société constituée et existant sous les lois de Belize, établie et ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Cooney Drive, P.O. Box 1777 Belize City, Belize,

ci-après désigné: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Belize City, le 15 décembre 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «VENSLEI SERVICES LUXEMBOURG S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115 501, a été constituée sous la forme d'une société anonyme, suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 04 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 22 juin 2006, sous le numéro 1211 et page 58107 (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) et se trouve représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «VENSLEI SERVICES LUXEMBOURG S.A.», prédésignée.

V.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17793. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003400/51.

(120001975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.